

COMMUNE DE ROUNTZENHEIM-AUENHEIM

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2024 à 20h00 à l'Espace Vauban.

MEMBRES :

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH

POUVOIRS :

Monsieur Claude STURM qui donne procuration à Monsieur Mathieu GENTNER
Monsieur Olivier LOGEL qui donne procuration à Monsieur Philippe BOUCHET

EXCUSES :

*

La condition de **quorum** étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame le Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. *Désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024*
3. *Marché public : avenant groupe scolaire*
4. *Marché public : attribution de lot*
5. *Ressources humaines*
6. *Finances : présentation de devis*
7. *Finances : décisions budgétaires modificatives*
8. *Motion cadencement des trains*
9. *Avis du Conseil Municipal : Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer »*
10. *Divers*

Ajout d'un point supplémentaire : avis du Conseil Municipal : Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer » (société Électricité de Strasbourg).

*

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

*Proposition selon l'ordre de la liste des Conseillers d'après leur âge : **Caroline DEUBEL***

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De désigner Madame Caroline DEUBEL, Conseiller municipal délégué, comme secrétaire de séance. Madame Caroline DEUBEL contresignera les délibérations et le procès-verbal de la présente séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Lecture du procès-verbal par Madame le Maire à l'ensemble des Conseillers avant de prendre note des éventuelles modifications. A l'issue de la séance, le procès-verbal sera modifié en conséquence et publié.

Vu le projet de procès-verbal présenté en séance et diffusé à l'ensemble des Conseillers en annexe de l'invitation à la présente réunion,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril sans aucune observation.

3. MARCHE PUBLIC : AVENANT GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire indique que l'entreprise Willem doit réaliser des travaux supplémentaires, notamment pour la gestion des eaux de pluie.

Sur ce type de projet, il est normal d'avoir des modifications en cours de chantier.

Vu le marché conclu avec l'entreprise Willem Routes et Travaux Publics avec siège social à 67250 SURBOURG, 6c, Rue de l'Artisanat en date du 8 mars 2023,

Vu le projet d'avenant concernant le lot n°1 « terrassement / réseaux / voirie » du marché concernant la construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire,

Considérant que des modifications sont nécessaires dans le cadre de la construction du groupe scolaire et périscolaire et notamment l'installation d'une fosse de récupération des eaux de pluie,

Considérant que les travaux supplémentaires n'étaient pas prévus dans le cahier des charges

initial,

Considérant que lesdits travaux supplémentaires engendrent également une moins-value sur certaines positions de la DPGF initiale,

Considérant que le coût initial du marché s'élevait à 177 472,85€ HT et que le montant de l'avenant s'élève à 8 515€ HT, le coût du marché révisé s'élèvera donc à 185 987,85€ HT, soit 223 185,42€ TTC, soit une augmentation de 4,8% par rapport au prix du marché de base,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

- Article 1 :** D'approuver les termes de l'avenant n°1 du marché du 8 mars 2023 relatif à la construction d'un groupe scolaire et périscolaire, lot n°1 « terrassement / réseaux / voirie », modifiant le coût global du marché et portant le coût du lot n°1 à 185 987,85€ HT, soit 223 185,42€ TTC.
- Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 du marché du 8 mars 2023 relatif à la construction d'un groupe scolaire et périscolaire, lot n°1 « terrassement / réseaux / voirie ».
- Article 3 :** De charger le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

4. MARCHÉ PUBLIC : ATTRIBUTION DE LOT

Madame le Maire indique que seules deux entreprises ont répondu et que la seconde entreprise est beaucoup plus chère, avec un montant de 285 000€.

Enfinement le prix de la première entreprise ayant répondu est le même que celui proposé par l'entreprise ayant fait faillite donc cette opération n'engendrera pas de surcoût dans le cadre du marché.

Une entreprise a également déposé un pli trop tardivement et elle était dans la même gamme de prix donc il n'y a pas de risque quant à l'acceptation de cette offre.

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la consultation effectuée sur la plateforme Alsace Marchés Publics,
- Vu l'analyse des offres,
- Vu l'avis de la commission de projet en date du 8 février 2023,

Considérant le respect des procédures dans le cadre d'une procédure adaptée (inférieure à 5 382 000 € HT),

Considérant que la réunion de la CAO n'est pas obligatoire lorsque l'ensemble du marché ne dépasse pas les seuils européens,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Article 1 :** D'attribuer le lot n°11 : « **Doublage / Cloison / Faux plafond** » du marché relatif à la construction d'un groupe scolaire et périscolaire comme suit :

Entreprise : GEISTEL
3, Rue des Pionniers
67120 DUTTLENHEIM

Montant HT du lot : 214 311,26 €

Article 2 : De prévoir les crédits nécessaires au compte 2313 du budget 2023.

5. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Philippe BOUCHET, Conseiller délégué aux finances, indique qu'il faut mettre à jour le tableau des effectifs de la commune. Il rappelle que Mireille FARNY a souhaité mettre fin à son contrat avec la commune.

La commune a décidé de remplacer cet agent par une externalisation des tâches et en conséquence d'augmenter le nombre d'heures pour l'agent restant et de réduire le nombre de postes à 1 pour les agents à temps non complet.

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Rountzenheim-Auenheim,

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

| Cadre d'emploi | Grades | Nombre de postes | Nombre de postes disponibles |
|---|--|------------------|------------------------------|
| Filière administrative | | | |
| Administrateur, attaché et secrétaire de mairie (A) | | 0 | - |
| Rédacteur (B) | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 0 | - |
| | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 0 | - |
| | Rédacteur | 1 | 0 |
| Adjoint administratif (C) | Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 0 | 0 |
| | Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | 1 | 0 |
| | Adjoint administratif | 0 | 0 |
| Filière technique | | | |
| Ingénieur (A) | | 0 | - |
| Technicien (B) | | 0 | - |
| Agent de maîtrise (C) | | 0 | - |

| | | | |
|---|--|--------------|--------|
| Adjoint technique (C) | Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | 1 | 0 |
| | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 0 | - |
| | Adjoint technique | 3 1 à TNC | 0 0 |
| Filière sociale | | | |
| Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (C) | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe | 1 à TNC | 0 |
| | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe | 1 à TNC | 0 |

*TNC : Temps non complet

Article 6 : D'autoriser le Maire à signer les éléments afférents.

6. FINANCES : PRÉSENTATION DE DEVIS

Compte-rendu au Conseil Municipal des devis signés dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le Conseil Municipal.

Mobilier de l'école maternelle : vu le nombre d'élèves inscrits à la rentrée prochaine, il faut racheter du mobilier. Le nouveau mobilier servira au groupe scolaire mais une partie devra être rachetée en complément.

Poubelles : les modèles de poubelles et distributeurs de canisacs seront un peu modifiés pour être plus pratiques et 4 nouvelles poubelles seront mises en place.

Panneaux de signalisation : les panneaux du terrain de jeux seront remis à jour pour un meilleur affichage et pour garantir une meilleure sécurité avec pour indication non exhaustive : tranche d'âge de 3 à 12 ans / sous la responsabilité des parents. L'accès est également interdit aux animaux.

Purge de la cuve de gaz : suite aux inondations dans la commune, la cuve de gaz non routier (pour les tracteurs) a pris de l'eau et il faut purger cette cuve pour éviter d'endommager le matériel.

Groupe scolaire : comme c'est un bâtiment passif il est possible d'obtenir une subvention Climaxion et pour avoir le solde de la subvention il faut un bilan à deux ans avec tous les éléments liés à la consommation énergétique. Pour le périscolaire il n'y a pas eu ce suivi et le solde de la subvention ne sera peut-être pas versé. Donc pour le groupe scolaire il s'agit de prendre un prestataire pour assurer ce suivi.

TBI : deux TBI ont été achetés mais en ce moment le matériel arrive au compte-goutte. En théorie ils devraient arriver bientôt.

7. FINANCES : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

7.1. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De valider les modifications budgétaires suivantes :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| 775 - Produits des cessions d'immobilisations | | | 150 000€ | |
| 773 – Mandats annulés | | | | 150 000€ |

7.2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : BUDGET ANNEXE BUNKER 1

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De valider les modifications budgétaires suivantes :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| 002 – Résultat de fonctionnement | | | 7€ | |
| 6045 - Etudes | | 241 201,38€ | | |
| 6522 – Accueil | 241 208,38€ | | | |

8. MOTION CADENCEMENT DES TRAINS

Madame le Maire rappelle le contenu du courrier SNCF qui a été envoyé aux conseillers. Entre le 9 et le 30 août il y aura une augmentation de la circulation des trains de marchandises et notamment la nuit.

Une réunion avec la SNCF est organisée mais il n'y aura sans doute pas beaucoup de chance que le dispositif prévu soit modifié ou annulé.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'émettre une motion contre le projet. En effet, le cadencement de cette voie a fait l'objet de plusieurs réductions au cours des dernières années notamment du fait de l'état actuel des voies. Aussi, accueillir le transport de marchandise du fait de travaux réalisés sur les lignes allemandes ne semble pas être dans la logique des décisions précédentes.

La notion de service public n'est pas respectée dans la mesure où les trains de marchandises sont favorisés par rapport au transport de personnes.

D'autre part, la commune a été informée tardivement et l'augmentation du flux de train de marchandises engendrera de fortes nuisances dans la commune.

En conséquence, les élus de la Commune de Rountzenheim-Auenheim émettent une motion à l'encontre du projet transmis par la SNCF visant à absorber une partie du cadencement ferroviaire allemand durant une période de travaux de 3 semaines.

9. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : DEMANDE D'OCTROI D'UN PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE GITES GEOTHERMIQUES, DIT « PERMIS DU DELTA DE LA SAUER »

Madame le Maire présente le projet de permis et propose de réitérer le refus d'ores et déjà exprimé précédemment.

Par ailleurs, elle indique qu'une entreprise concernée par ces recherches demande régulièrement des informations (présence de réseaux notamment) la commune est obligée de répondre. Cependant, ils avaient demandé un arrêté de circulation qui n'a pas été délivré et donc les sondages n'ont pas été réalisés. C'est le seul point d'action que la commune possède pour affirmer son refus face à ces permis de recherches de gites géothermiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De donner un avis défavorable à la demande de permis présenté.

10. DIVERS

➤ *Urbanisme*

Madame le Maire présente les dernières Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées ainsi que les dernières Déclarations Préalables (DP) et les derniers Permis de Construire (PC) accordés.

➤ *Réunion participative citoyenne*

Elle a eu lieu le 11 juin 2024.

Il y avait du monde, 70 personnes environ. Le public n'a pas vraiment eu de questions et les explications étaient claires de la part de la gendarmerie. Il y aurait 4 personnes intéressées à ce stade. L'idée est de contractualiser d'ici le mois de septembre.

Le public était assez âgé mais ce n'était pas forcément le même public que d'habitude. Beaucoup sont partis avec des flyers. Les candidatures des personnes intéressées seront validées par la commune et des infos seront données dans le prochain blättel.

La commune de Herrlisheim communique sur son site internet une carte avec les numéros de téléphone et adresse des référents au programme de la Participation Citoyenne mais cela peut être un peu gênant.

➤ *Recours SNCF*

L'arrêté préfectoral portant fermeture de l'accès piéton de la voie ferrée n'évoque pas la sécurisation de deux autres passages à niveau donc un recours a été déposé contre cet arrêté.

➤ *Piste cyclable vers Staedly*

La Communauté des Communes veut faire une piste cyclable vers le Staedly et Roeschwoog. Une solution est de faire une CBCV mais Roeschwoog et Rountzenheim-Auenheim sont d'accord pour dire que cette solution n'est pas optimale.

La réalisation d'une piste le long de la voie existante a été envisagée. Pour la partie située à Rountzenheim-Auenheim, il faut acheter des terrains mais cela ne pose pas trop de problèmes. Après le Staedly il n'y a pas trop de place le long de la route mais un chemin pourrait être réhabilité. Le Maire de Roeschwoog est contre cette idée.

En complément, un des scénarios envisagés est de réutiliser les voies SNCF pour un accès vers Soufflenheim.

La Communauté des Communes réfléchit au développement de pistes cyclables pour rejoindre Soufflenheim et Rountzenheim-Auenheim serait concerné.

➤ *Bibliothèque*

Madame Béatrice GEORG, Conseillère Municipale indique que la bibliothèque recherche des bénévoles. Il est proposé d'ajouter un mot dans le carnet des enfants à l'école.

➤ *Journée des élus*

La journée sera organisée fin septembre (28) : l'une des idées serait d'organiser une Initiation au golf à Soufflenheim le dimanche.

➤ *Elections*

Une info sera partagée afin de faire participer la population.

➤ *Panneau Espace Vauban*

Il n'y a pas de signalétique mentionnant l'Espace Vauban et les gens sont un peu perdus. Le même problème se pose à la bibliothèque. Ce point sera à voir avec les architectes du groupe scolaire.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21h44 par Madame le Maire.

Visa du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 :

Le Maire,

Bénédicte KLÖPPER.

Le secrétaire de séance,

Caroline DEUBEL.